

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3776

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association J.Court sise 16 grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4e, pour son festival courts-métrages

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3776 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION J.COURT SISE 16 GRANDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE A LYON 4E, POUR SON FESTIVAL COURTS-METRAGES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La première édition du festival J.Court est née à l'initiative des commissions « jeunesse » des Conseils de quartier du 4^e arrondissement. En 2016, l'association J.Court a été créée, constituée de bénévoles qui portent l'animation et l'organisation de l'action dont l'objectif principal est de donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de développer librement leur créativité grâce aux médias vidéo et cinéma.

2018 sera la 3^e édition du festival J.Court qui marque l'aboutissement d'un processus d'accompagnement des jeunes dans la création cinématographique. La participation au festival est ouverte à tous les Lyonnais de 14 à 19 ans, avec un fort ancrage sur le 4^e arrondissement.

Une campagne de communication dans divers lieux publics et au sein d'établissements scolaires (collèges et lycées) lance le projet en septembre et octobre. Les jeunes intéressés sont ensuite accueillis, et accompagnés dans la réalisation de leurs courts-métrages (de 3 à 8 mn) lors de permanences hebdomadaires à la Maison des associations ou de sessions d'initiation (écriture de scénario/dialogue, jeu d'acteur, technique vidéo) qui leur sont proposées par l'association en fonction de leurs besoins.

L'ensemble des courts-métrages réalisés fera l'objet de projections publiques en juin 2018, au cinéma Saint Denis, l'Aquarium Café et Agend'Art. La subvention demandée est destinée à couvrir les frais techniques liés à la réalisation des films et à l'organisation des soirées de clôture.

La réussite du festival est celle d'une équipe de bénévoles aux compétences diverses, elle est aussi et surtout celle des jeunes, motivés et déterminés, qui offrent au public un spectacle de qualité.

Je vous propose donc que la Ville de Lyon lui apporte son soutien par l'attribution d'une subvention de 3 000 euros.

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'association J.Court, sise 16 grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4^e, pour l'organisation du festival de courts-métrages par et pour les jeunes.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n° 41887, nature 6574, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY